

Découverte de deux corps sans vie au quartier Louis Les OPJ passent le moindre indice au peigne fin

Cadette ONDO EYI
Libreville/Gabon

LES habitants de Louis, dans le premier arrondissement de Libreville, sont encore sous le choc suite à la découverte de deux corps sans vie, une mère et son fils, le mardi 13 novembre dernier, dans leur maison. Les victimes ont été identifiées comme étant Claudette Etomba, 71 ans, et Loïc Ulrich Etomba, 31 ans, tous deux Gabonais. Saisis de l'affaire, les officiers de l'Etat-major des polices d'investigations judiciaires

(EMPIJ) se sont rendus sur les lieux pour le constat d'usage. Ainsi, l'on apprend que les deux corps ont été retrouvés ligotés et dans un état de putréfaction très avancée. Ce qui a valu leur inhumation immédiate ordonnée par le procureur de la République. De plus, la maison était quelque peu sens dessus dessous. Et pour couronner le tout, les examens des corps effectués par le médecin légiste révèlent la présence de plaies profondes, qui seraient le fait d'une arme blanche. Qu'est-ce qui a bien pu se passer pour que cette mère et son fils



Dame Claudette Etomba et son fils Loïc de leur vivant.

connaissent pareil sort ? Serait-ce un cambriolage qui a mal tourné, ou un règlement de comptes ? Autant d'interrogations qui tourmentent actuellement les voisins de deux disparus et leurs proches, et auxquelles les OPJ vont devoir apporter des réponses au cours de l'investigation qui se poursuit. De source autorisée, la découverte macabre a été faite par un autre fils de la septuagénaire présent à Libreville, mais n'habitant pas avec ses deux parents décédés. Ce, après que son frangin, actuellement à l'extérieur du Gabon, lui ait demandé

d'aller s'enquérir de la situation. C'est que ce dernier n'arrivait pas à joindre sa mère et son frère cadet, des jours durant, leurs téléphones étant curieusement fermés. Malheureusement, ce sont des corps sans vie de sa mère et de son petit-frère en état de décomposition avancée, que le jeune homme trouve en pénétrant dans la demeure. C'est donc lui qui alerte les OPJ. Les deux victimes sont présentées tant par les parents que par le voisinage comme des personnes renfermées.

Décès d'un compatriote en Namibie

Symphorien Nsi Ngoua retrouvé sans vie dans sa chambre d'hôtel

SCOM
Libreville/Gabon

UN compatriote du nom de Symphorien Nsi Ngoua, la quarantaine, cadre au ministère de l'Énergie, a été retrouvé sans vie dans sa chambre d'hôtel à Windhoek, la capitale de la Namibie, le mercredi 21 novembre dernier, au matin. Si les circonstances exactes de

cette disparition restent encore à élucider, certaines sources avancent l'hypothèse d'une crise cardiaque. La dépouille de Nsi Ngoua a été retrouvée par des personnels de l'hôtel. Peu de temps après, l'ambassade du Gabon près la République d'Angola, qui a également compétence en Namibie, a été informée du drame. Symphorien Nsi Ngoua se



trouvait en Namibie en mission, dans le cadre d'une conférence organisée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il s'agit d'une grand-messe à la faveur de laquelle les délégués de plusieurs pays invités débattent des changements survenus dans leurs régions respectives dans le domaine l'uranium.

Symphorien Nsi Ngoua vient de trouver la mort en mission, loin de son pays et des siens.

Vol aggravé à Port-Gentil

Trois adolescents incarcérés pour vols d'appareils chez des particuliers

J-P. A.
Port-Gentil/Gabon

ILS sont suspectés d'avoir commis des délits dans plusieurs ménages de Port-Gentil. Pour cela, Yann Ricky Nyaganoro Ogandaga, 19 ans, Jeff Doumambila, 19 ans, et Jessy Dan Bissiemou Ndzime, 17 ans, viennent d'être écroués à la prison centrale du Château, à Port-Gentil. Ces trois jeunes compatriotes, si l'on en croit l'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ) en charge de l'enquête, s'illustraient dans le vol des bouteilles de gaz butane, de cuisinières, de téléviseurs à écran plasma, quand ce n'est pas de la nourriture qu'ils emportaient. On parle de multiples délits, commis ainsi dans différents domiciles de la capitale économique. C'est ainsi que fin octobre, Maurice Jeff Doumambila et Jessy Dan Bissiemou Ndzime cambriolent une maison d'habitation au quartier Omboué Central. Bilan du butin subtilisé : un téléviseur à écran plasma



Les trois compères dans les locaux de la police.



Parmi les effets volés chez des particuliers, figurent des téléviseurs à écran plasma...

qui sera écoulé au marché noir. Dans la nuit du 11 au 12 novembre, avant le lever du jour, Yann Ricky Nyaganoro Ogandaga, que l'on présente comme le cerveau de la bande, s'introduit par effraction dans un domicile situé dans la zone du Château. Il y ressort avec un poste téléviseur à écran plasma, de la nourriture et beaucoup d'autres objets de valeur qu'il réussit à liquider au marché noir. Quelques jours plus tard, les trois complices opèrent ensemble par effraction dans une maison d'habita-



... et des bouteilles de gaz butane.

tion. Ce coup leur rapporte trois bouteilles de gaz butane et un réchaud à gaz. **AVEUX** • L'antenne provin-

cialle de la Police judiciaire, saisie de toutes ces affaires, finira par ouvrir une enquête. Après des investigations rondement menées, les limiers interpellent Yann Ricky Nyaganoro Ogandaga, Jeff Doumambila et Jessy Dan Bissiemou Ndzime. Conduits au poste de police, les trois suspects sont placés en garde à vue et entendus. Premier de cordée, Yann Ricky Nyaganoro Ogandaga. Ses aveux sont cinglants, puisqu'il affirme que ses deux amis et lui ont commis beaucoup de vols dans la capitale économique, jetant principalement leur dévolu sur des téléviseurs à écran plasma, des bouteilles de gaz et autres. Non sans préciser que l'argent gagné après écoulement du butin était partagé équitablement entre les trois membres du groupe. Entendus à leur tour, Jeff Doumambila et Jessy Dan Bissiemou Ndzime, bien que reconnaissant leur participation dans les différents forfaits, ne seront toutefois pas de l'avis de leur compère en ce qui concerne le partage. « C'est Yann qui nous a appris à voler (...) Dès qu'on a fini de vendre la marchandise volée, il prenait toujours la plus grosse partie de l'argent, et il ne nous laissait que des miettes », insiste Doumambila. Et son camarade Bissiemou Ndzime d'acquiescer. Présentés devant le juge d'instruction, les trois délinquants ont été, après audition, inculpés de « vol aggravé », puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, où ils attendent désormais leur jugement.